

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit janvier à 9h, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 24 janvier 2023, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

Présents : Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1^{er} adjoint ; Marie-Nicole GARRIVIER, 2^{ème} adjointe ; Christophe CHEMIN, 3^{ème} adjoint ; Tiphonie FILLON ; 4^{ème} adjointe ; Bertrand SIETTEL, 5^{ème} adjoint ; Dominique BALZANO ; Dominique BOURDIER de BEAUREGARD ; Marie-Pierre ALIZAY ; Peggy CHEVRON ; Eva GIRAUD ; Elsa CHOLLET ; Mathilde CHAMBOST ; Magali JOUSSE ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL et Julie MOUNIER.

Pouvoirs déposés en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Pierre-Emmanuel BEZACIER donne pouvoir à Pascal MUZART.
Absente : Aurélie GENETTE.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Affaires générales :

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 décembre 2022

Associations :

- 02 : Demandes de subvention de l'association Le Sou des Écoles et de l'association Pentatête pour le festival des Monts de la Madeleine

Bâtiments publics :

- 03 : Projet de rénovation et d'extension de l'école : Choix des 3 candidats architectes

Budget - Finances :

- 04 : DETR : Renouvellement du dépôt de la demande de subvention concernant l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré

Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joël ALLIER est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

01. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05/12/2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 05 décembre 2022 est soumis au vote pour son approbation.

Commentaires :

Dominique BALZANO souhaite que soient ajoutés des compléments à son intervention concernant l'avis de contravention citoyen page 29.

- en fin de phrase, après « à mobilité réduite », ajouter : « et une meilleure accessibilité pour tous ».
- après « Il poursuit en lisant l'avis de contravention citoyen », ajouter : « suite à la remarque de Magali JOUSSE lors de la plénière au sujet des places P.M.R. occupées par des véhicules appartenant à des personnes valides qui ne respectent pas ces emplacements réservés aux personnes en situation de handicap ».
- Après sa lecture, ajouter : « Je viens de vous remettre ce document que vous pouvez copier et vous en servir en le déposant sur le pare-brise d'un véhicule non autorisé à se garer sur un emplacement réservé. Je compte sur vous tous pour m'aider à empêcher ces incivilités. De plus, pour votre information ce document est disponible en Mairie depuis quelques temps déjà, vous pouvez le demander, merci. »

Pascal MUZART explique que depuis la réforme de juillet dernier, le procès-verbal doit contenir « la teneur » des propos. En aucun cas, il ne s'agit d'une restitution « mot à mot ». Par ailleurs, dorénavant le projet du procès-verbal est transmis rapidement ce qui permet de faire des retours et que ceux-ci soient intégrés avant la prochaine séance.

Marie-Pierre ALIZAY indique qu'elle n'a pas eu de réponse à sa question concernant le montant du budget de l'école et elle souhaite que cela soit noté.

Damien THIRIET fait part de sa surprise car dans le point 09 Projet école, un échange n'a pas été retranscrit. Il avait indiqué ne pas avoir reçu de mail d'appel à candidatures. Joël ALLIER avait répondu qu'un mail avait été envoyé sur ce sujet. Damien THIRIET avait maintenu sa position en indiquant qu'aucun mail n'avait été envoyé. Joël ALLIER avait repris la parole en disant qu'après avoir vérifié le mail en question n'avait pas été envoyé et s'excusait sur ce point. Pascal MUZART était intervenu pour dire que « faute avouée, faute à moitié pardonnée ».

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 3

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD			x
M-P. ALIZAY			x
P. CHEVRON	x		
E. GIRAUD	x		
E. CHOLLET	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET			x
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions :

- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 05 décembre 2022 avec les commentaires ci-dessus exprimés.

02. Demandes de subvention de l'association Le Sou des Écoles et de l'association Pentatête

Les associations Le Sou des Écoles et Pentatête ont sollicité la commune pour des demandes de subventions.

Le 23 janvier 2023, la commission Vie associative s'est réunie et a proposé de répondre favorablement à ces demandes de la manière suivante :

- Le Sou des Écoles : 3 240€. Cela correspond à une participation de 40€ par enfant, en sachant que le séjour proposé concerne 81 écoliers.

- Pentatête : 300€ pour les deux concerts organisés sur la commune en 2023.

Commentaires :

Joël ALLIER détaille les demandes de subvention.

Concernant celle du Sou des Écoles : l'école organise un voyage scolaire de 3 jours dans la région d'Autun dont le budget global avoisine les 12 000€.

Marie-Pierre ALIZAY demande si ces 2 associations ont respecté les conditions et la procédure rigoureuse décidées récemment par la commission Vie associative.

Eva GIRAUD répond par l'affirmative en précisant qu'il y avait un devis de présenté et la demande de subvention était argumentée.

Joël ALLIER indique qu'il sera proposé une réunion à l'ensemble des associations pour présenter les documents nécessaires à l'examen d'une demande de subvention.

Tiphanie FILLON fait remarquer que le Sou des Écoles n'a jamais présenté de demande de subvention.

Pascal MUZART précise qu'effectivement pour la participation au voyage, l'association n'a jamais demandé de subvention. Ces voyages scolaires sont organisés tous les 3 à 4 ans pour permettre à un écolier ambierlois de faire au moins un voyage scolaire durant sa scolarité en primaire.

Il est procédé au vote pour cette 1^{ère} demande de subvention :

Vote : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD	x		
M-P. ALIZAY	x		
P. CHEVRON	x		
E. GIRAUD	x		
E. CHOLLET	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
A. GENETTE (absente)			

Joël ALLIER lit la demande de subvention de l'association Pentatête qui organise des concerts sur Ambierle.

Pascal MUZART souligne que le village a besoin de moments festifs.

Vote : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD	x		
M-P. ALIZAY	x		
P. CHEVRON	x		
E. GIRAUD	x		
E. CHOLLET	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Vu la demande de subvention de l'association du Sou des Écoles pour participer au voyage scolaire,

Vu la demande de subvention de l'association Pentatête pour participer à l'organisation des deux concerts sur la commune en 2023,

Considérant la proposition de la commission Vie associative de répondre favorablement aux demandes de subvention de la manière suivante :

- Le Sou des Écoles : 3 240€. Cela correspond à une participation de 40€ par enfant, en sachant que le séjour concerne 81 écoliers,
- Pentatête : 300€ pour les deux concerts organisés sur la commune en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Sou des Écoles une subvention d'un montant de 3 240€.
- d'attribuer à l'association Pentatête une subvention d'un montant de 300€.

03. Projet de rénovation et d'extension de l'école : Choix des 3 candidats architectes

Par délibération du 31 mai 2021, le Conseil municipal a désigné CS Bâtiment comme AMO pour le projet de rénovation et d'extension du groupement scolaire.

Soutenue par Madame Julie SCALZO de CS Bâtiment, la commune a publié en novembre dernier un avis d'appel à candidatures pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et construction d'une extension du groupe scolaire. Ceci s'est fait dans le cadre d'une procédure avec négociation.

Les candidats avaient jusqu'au 08 décembre 2022 pour déposer leur candidature.

Le 12 janvier 2023, les membres de la CAO ad hoc, élus par délibération du Conseil municipal en date du 05 décembre 2022, ont étudié les candidatures et l'analyse de celles-ci effectuée par Julie SCALZO. Trois d'entre elles ont particulièrement retenu l'attention :

EQUIPE 2 - ATELIER DES VERGERS	NOTE
CAPACITES TECHNIQUES /60	
Composition de l'équipe dédiée et organisation proposée /20	20
Composition équipe conforme avec toutes les compétences demandées et attendues avec en plus une compétence acoustique non demandée. Note d'organisation bien.	
Qualifications et certifications de l'équipe /20	20
Conformes. Compétences BIM et démarche environnementale.	
Moyens humains et matériels de l'équipe /20	20
Beaucoup de moyens humains et techniques	
CAPACITES PROFESSIONNELLES /30	
Ensemble des références /15	14
Tous les membres du groupement présentent au moins 1 référence dans un bâtiment scolaire.	
Références significatives de l'architecte mandataire /15	14
Conformes au projet. 4 références portant sur des écoles élémentaires. 1 sur 4 portes sur une réhabilitation. Les 4 sont "bois local labellisé et isolant biosourcé"	
CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES /10	10
Conformes	
NOTE TOTALE / 100	98

EQUIPE 17 - BOUCHAUDY ARCHITECTES	NOTE
CAPACITES TECHNIQUES /60	
Composition de l'équipe dédiée et organisation proposée /20	20
Conforme. Propose compétence environnementale (facultative). Note de présentation et d'organisation très complète.	
Qualifications et certifications de l'équipe /20	19
Conformes. Formation RE 2020, bâtiments passifs. BIM.	
Moyens humains et matériels de l'équipe /20	19
Conformes. Economiste 1 seule personne.	
CAPACITES PROFESSIONNELLES /30	
Ensemble des références /15	15
Tous les membres du groupement ont au moins 1 référence en réhabilitation GS/école primaire.	
Références significatives de l'architecte mandataire /15	14
3 références sur 4 portent sur la réhabilitation, la restructuration et/ou l'extension de GS/école primaire	
CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES /10	10
Conformes	
NOTE TOTALE / 100	97

EQUIPE 28 - GALLET ARCHITECTES	NOTE
CAPACITES TECHNIQUES /60	
Composition de l'équipe dédiée et organisation proposée /20	19
Conforme. Compétence environnementale proposée (facultative) + compétence acoustique. Note de présentation et d'organisation correcte.	
Qualifications et certifications de l'équipe /20	20
Conforme. BIM. Formation Bâtiments durables, Bâtiments bois, BBC, etc.	
Moyens humains et matériels de l'équipe /20	19
Conformes	
CAPACITES PROFESSIONNELLES /30	
Ensemble des références /15	15
Beaucoup de références en GS et écoles primaires en réhabilitation, restructuration et neuf pour l'équipe et pour l'architecte mandataire.	
Références significatives de l'architecte mandataire /15	14
4 références sur des réhabilitations de bâtiments scolaires dont 3 sur GS et école primaire	
CAPACITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES /10	10
Conformes	
NOTE TOTALE / 100	97

À l'issue de la séance, les membres de la CAO ad hoc, ont désigné les 3 premiers candidats :

N° CANDIDAT	NOM DU CANDIDAT	NOTE	CLASSEMENT
2	ATELIER DES VERGERS	98	1
17	BOUCHAUDY ARCHITECTES	97	2
28	GALLET ARCHITECTES	97	2

Dans l'attente de ce Conseil, tous les conseillers ont été avertis de la possibilité de venir en mairie pour consulter les dossiers de toutes les candidatures.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la désignation des 3 premiers candidats qui seront convoqués pour présenter leur offre qui contiendra notamment les visuels du projet et une proposition d'honoraires.

Commentaires :

Marie-Nicole GARRIVIER indique que le montant maximum du projet est de 2 millions d'euros. Un budget plus précis sera connu une fois que les architectes retenus, auront présenté leurs projets. Pour l'instant, à ce niveau de la procédure, il n'y a pas d'autres informations chiffrées plus précises à communiquer.

Pascal MUZART espère des prix plus bas car le contexte économique pour les architectes est tendu. Ils recherchent des projets ce qui d'ailleurs peut expliquer le nombre élevé de candidatures.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD : le projet école soulève la question du budget. Sur ce point, la convocation pour la réunion prévue avec Madame MOUSSIÈRE a été envoyée 24h avant.

Pascal MUZART explique à Dominique BOURDIER de BEAUREGARD qu'il fait référence au mail de rappel, mais qu'un mail initial a été envoyé à tous 10 jours avant.

Damien THIRIET note que les élus de la majorité sont invités longtemps à l'avance alors que les élus de l'opposition sont invités à la dernière minute. Le principe de la démocratie participative n'est pas respecté. Pour une réunion de cette importance, l'horaire prévu est 14h. Il est salarié et ne peut pas se libérer si tôt et encore moins à la dernière minute.

Pascal MUZART explique que les élus de la liste majoritaire ont le droit d'avoir des moments de travail entre eux et avec la trésorière. Sur des moments plus officiels, les élus de l'opposition seront invités pour prendre part au vote des décisions.

Damien THIRIET répond soit on est invité 24h avant soit on n'est pas invité.

Pascal MUZART précise que Marie-Pierre ALIZAY a demandé si la réunion était maintenue et Joël ALLIER a envoyé un mail pour l'ensemble des conseillers alors que cela était prévu que pour les conseillers de la liste majoritaire.

Damien THIRIET répond que la démocratie passe aussi par l'expression des oppositions.

Pascal MUZART lui dit que lorsqu'il sera majoritaire, il fera comme il l'entend. Il peut comprendre que Damien THIRIET soit vexé de ne pas pouvoir participer à tout mais qu'ils ont le droit de travailler entre eux.

Magalie JOUSSE exprime qu'elle n'est pas vexée de ne pas faire partie de l'exécutif car elle a déjà eu son temps.

Tiphanie FILLON fait remarquer que de toute façon, bien que les membres de la CAO se soient réunis, c'est au Conseil municipal que le vote se fait pour prendre la décision.

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 1

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD			x
M-P. ALIZAY	x		
P. CHEVRON	x		
E. GIRAUD	x		
E. CHOLLET	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Vu la délibération du 31 mai 2021 du Conseil municipal désignant CS Bâtiment comme AMO pour le projet de rénovation et d'extension du groupement scolaire,

Considérant l'avis d'appel à candidatures pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation dudit projet effectué dans le cadre d'une procédure avec négociation,

Considérant les dossiers de candidatures déposés et l'analyse effectuée par Julie SCALZO de CS Bâtiment,

Considérant le classement proposé par les membres de la CAO ad hoc réunis le 12 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention :

- décide de retenir comme candidats :

- Atelier des Vergers
- Bouchaudy Architectes
- Gallet Architectes

- autorise Monsieur le maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la procédure et à signer tous les documents relatifs à l'avancement de ce dossier.

04. DETR : Renouvellement du dépôt de la demande de subvention concernant l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré

Le 07 mars 2022, le Conseil municipal a voté la décision de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à la préfecture de la Loire. Cette DETR concernait l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré.

Cette demande a été régulièrement déposée et réceptionnée par les services préfectoraux.

Ces derniers n'ont pas retenu la demande pour la programmation 2022 mais l'ont remise en instruction pour 2023.

Il s'agit donc pour la commune de « réactiver » la demande de subvention en suivant la procédure dite simplifiée de dépôt de demande identique. Pour cela, il est uniquement demandé un courrier indiquant la volonté de renouveler la demande présentée en 2022 et de présenter d'éventuelles nouvelles pièces financières en cas d'évolution tarifaire.

Il est demandé au présent Conseil municipal de valider le principe du renouvellement du dépôt de la demande de subvention auprès de la préfecture pour un montant de 75 000€.

Commentaires :

Bertrand SIETTEL précise que la démarche ne demandait pas une nouvelle délibération mais par souci de transparence, celle-ci est représentée.

Marie-Pierre ALIZAY demande si nous connaissons les raisons pour lesquelles la demande n'a pas été acceptée.

Pascal MUZART répond que lors de la rencontre avec le Sous-Préfet, Monsieur GERIN, celui-ci a indiqué que la priorité avait été donnée en priorité aux grands projets présentés par les communes. Une visite de la place et une explication détaillée du projet ont pu lui être faits. Il a convenu que c'était un projet important pour la commune.

Marie-Pierre ALIZAY demande si des raisons ont été données pour expliquer l'augmentation importante des coûts.

Bertrand SIETTEL répond que du fait du contexte économique, l'augmentation des coûts est importante et le devis initial datait de 2020. Il ajoute que souvent les cabinets d'étude surestiment les coûts pour éviter les mauvaises surprises lors de la réalisation des projets.

Dominique BALZANO revient sur le projet et souligne que celui-ci va permettre une meilleure accessibilité pour tous et renforcera la sécurité des lieux.

Pascal MUZART précise qu'une pente avec une inclinaison aux normes est prévue pour que les personnes handicapées puissent accéder plus facilement du parking à la maison médicale.

Dominique BALZANO complète en indiquant qu'une 2^{ème} place PMR est prévue près du pôle médical.

Damien THIRIET exprime son désaccord avec ce projet qui est beaucoup trop cher. Il n'est ni pertinent, ni urgent de le mettre en place.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD indique que le coût du projet initié par l'ancienne mandature était en-dessous de 100 000€. En raison des préoccupations budgétaires, ce n'est pas pertinent de le faire vu le coût pour l'aménagement d'un parking.

Bertrand SIETTEL répond que c'est un projet d'aménagement d'une place située à l'entrée d'un village de caractère.

Pascal MUZART indique qu'en fonction de l'ampleur des projets, les montants des subventions sont plutôt intéressants. Il précise que les plans sont à la mairie et il encourage les administrés à venir en prendre connaissance.

L'aménagement prévoit également une place importante pour des espaces verts avec des plantations d'arbres. Ce projet vise à renforcer la sécurité en évitant le

stationnement anarchique, comme c'est souvent le cas actuellement. Il y a eu des bons retours d'autres élus sur ce projet-là.

Tiphanie FILLON demande à revenir au sujet qui est de voter une subvention et non de voter la réalisation du projet.

Pascal MUZART complète en indiquant que le vote de la subvention n'oblige pas à réaliser le projet.

Vote : Pour : 14 / Contre : 2 / Abstentions : 2

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD		x	
M-P. ALIZAY			x
P. CHEVRON	x		
E. GIRAUD	x		
E. CHOLLET	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE			x
D. THIRIET		x	
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Considérant la délibération en date du 07 mars 2022 par laquelle le Conseil municipal a voté la décision de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à la préfecture de la Loire pour l'aménagement de la Place des Martyrs de Vingré,

Considérant que cette demande de subvention a été régulièrement déposée et réceptionnée par les services préfectoraux,

Considérant que les services préfectoraux n'ont pas retenu cette demande pour la programmation 2022 mais l'ont remise en instruction pour 2023,

Considérant la nouvelle estimation du bureau d'études Réalités réalisée en décembre dernier ainsi que le nouveau plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions :

- accepte le renouvellement de dépôt de la demande de subvention d'un montant de 75 000€ au titre de la DETR auprès de la Préfecture suivant la procédure simplifiée de dépôt de demande identique,
- autorise Monsieur le maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Informations diverses :

- Marie-Nicole GARRIVIER informe que la mairie a des places pour le match Chorale/Fos Sur Mer qui se tiendra le 10/02 à 20h et remercie les personnes intéressées de le faire savoir.

- Bertrand SIETTEL profite de la présence de Dominique BOURDIER de BEAUREGARD pour savoir s'il sera présent à la prochaine réunion du SIEL puisque ces 2 mails sont restés sans réponse. Il rappelle qu'il est le suppléant de Dominique BOURDIER de BEAUREGARD aux réunions du SIEL mais que généralement c'est lui qui va aux réunions pour représenter la commune.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD explique qu'il n'est pas en mesure de donner une réponse et qu'il l'en informera en temps utile.

Bertrand SIETTEL lui indique qu'il ne sera pas disponible pour participer à cette réunion et qu'il serait bien de savoir si Dominique BOURDIER de BEAUREGARD pourra se libérer pour que le cas échéant, une autre personne puisse y aller.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD dit à nouveau qu'il ne sait pas encore.

Pascal MUZART demande à Dominique BOURDIER de BEAUREGARD à combien de réunion du SIEL il a participé depuis le début du mandat.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD répond qu'il a participé à 1 réunion sur les 4 organisées par le SIEL.

Pascal MUZART comprend que Dominique BOURDIER de BEAUREGARD puisse avoir un agenda chargé mais qu'il est aussi dans l'intérêt de la commune d'avoir un représentant aux réunions du SIEL. Il lui demande de réfléchir à la poursuite de cette représentation comme titulaire.

- Damien THIRIET lit ce texte :

Déclaration Damien Thiriet, Conseil Municipal 28 janvier 2023

Chers collègues,

Je m'exprime ici en tant que conseiller municipal d'Ambierle et aussi en tant que membre de la nouvelle association des amis de la forêt d'Ambierle.

Le combat du collectif Touche pas à ma forêt continue. Un cap important est passé cette semaine. Notre collectif est devenu une association nommée association des amis de la forêt d'Ambierle. Notre assemblée générale constitutive s'est tenue mardi, avec un

public nombreux et motivé. Mon ami Maurice Pacaud a été élu président, et j'ai l'honneur d'en être le secrétaire.

Nous avons créé cette association pour poursuivre notre action y compris devant les juridictions car ses statuts lui donnent la capacité d'agir en justice pour protéger notre forêt.

Nous comptons également créer des actions écologiques et culturelles car notre forêt n'est pas seulement un riche écosystème mais aussi un patrimoine historique, héritage millénaire des prieurs et donc partie intégrante du site clunisien. Alors que nous sommes candidats à la candidature du patrimoine de l'humanité de l'UNESCO via la fédération européenne des sites clunisiens, ce site doit aussi être animé et c'est un point fort d'Ambierle que cette forêt qui appartient encore aux ambierlois conformément à la tradition médiévale. La vente de la forêt en pleine candidature UNESCO est donc un contresens.

Notre association sera donc un acteur de la vie culturelle ambierloise et nous demandons à rejoindre le comité local UNESCO.

Notre association va aussi faire des propositions concrètes en matière budgétaire et pour le projet école. Nous y travaillons, nous avons déjà un dossier et nous les présenterons prochainement. Je peux déjà vous dire que notre situation financière ne justifie pas une telle levée de chiffons rouges et que l'on ne sacrifie pas une forêt millénaire pour sauver le futur bilan d'un mandat avec quelques projets qui n'ont rien d'incontournables.

Quant à notre pétition, elle est maintenant close depuis le 15 janvier. Au nom du principe de transparence, qui est essentiel en démocratie, nous allons la faire constater par un huissier de justice. Dès que le constat sera rendu nous communiquerons sur son nombre définitif. Puisque vous avez fait campagne sur la démocratie participative et que vous voulez qu'Ambierle soit un modèle démocratique, alors nous comptons sur vous pour prendre en compte l'expression de ce nombre très important de citoyens. Je vous rappelle que la démocratie est la loi de la majorité.

Puisque nous parlons de démocratie participative, je vous rappelle que nous participerons également aux réunions budgétaires des 4 et 18 février. Je regrette vivement le faux départ de cette démarche avec une première réunion, pourtant extrêmement importante, avec la trésorière Mme Moussière, où je n'ai été informé que 48h avant pour une réunion un jeudi à 14h... Cette réunion a été annoncée dans la presse par le maire, et elle portait sur une prospective sur 5 ans. Soit un sujet très important avec en toile de fond le débat sur la vente de la forêt. Comment un salarié comme moi, et d'autre, pourrait se libérer un après-midi de semaine a fortiori en étant informé deux jours avant ? C'est dommage je lui aurais bien posé des questions... Cette démarche de démocratie participative commence bien mal si même les élus ne peuvent pas rencontrer la trésorière... Je vous demande donc d'organiser une rencontre avec Mme Moussière, en soirée, avec tous les élus et aussi ouverte à tous les citoyens qui le souhaitent. Nos membres seront nombreux à venir !

Notre mobilisation se renforce de jour en jour, la colère monte à Ambierle. Vous continuerez d'entendre parler de nous tant que vous n'aurez pas abandonné cette très mauvaise idée de vendre la forêt d'Ambierle.

Damien Thiriet

Eva GIRAUD prend la parole pour une mise au point suite à la lecture du texte et indique à Damien THIRIET qu'il n'y a pas eu qu'une seule réunion du groupe de travail mais deux et qu'il n'est pas venu alors qu'il avait été invité.

Pascal MUZART indique qu'il est ravi que ce collectif se transforme en association et espère qu'un travail pourra se faire ensemble. Il tient à dire que la vente de la forêt n'est qu'une proposition à travailler ensemble mais que c'est devenu rapidement un combat pour certains, c'est dommage. Il précise que rien n'est acté pour le moment.

Damien THIRIET souhaite une rencontre publique avec Madame MOUSSIÈRE.

Pascal MUZART répond qu'il fera la proposition à Madame MOUSSIÈRE mais que ce n'est pas son rôle de venir débattre devant un public.

Marie-Pierre ALIZAY reprend les propos de Pascal MUZART, à savoir que la vente de la forêt en est qu'au stade d'idée et lui demande les raisons pour lesquelles il va voir les maires, députés et le Préfet pour avoir leurs assentiments alors que cela devrait rester au sein de la commune.

Pascal MUZART fait part de sa surprise concernant ces propos qu'il tient à réfuter et assure qu'il ne fait en aucun cas de lobbying.

Joël ALLIER dit qu'il veut bien que le débat ne soit pas porté en dehors de la commune. En revanche, il y a beaucoup de gens de l'extérieur qui découvrent tous ces panneaux et posent plein de questions. Du côté des élus, c'est la même chose, dès qu'ils nous voient ils nous questionnent.

Magali JOUSSE tient à préciser que bien qu'assistante collaboratrice du député Antoine VERMORL MARQUES, elle est tenue au secret professionnel et qu'à aucun moment elle ne mélange les deux fonctions.

Pascal MUZART remercie Magali JOUSSE pour cette précision et ajoute qu'il n'en doutait pas.

- Joël ALLIER donne des informations concernant la formation « Comprendre un budget municipal pour mieux l'optimiser » qui aura lieu sur site le 18 mars. Il rappelle que le délai d'inscription se termine le 18 février et attend les retours.

- Dominique BOURDIER de BEAUREGARD fait part de son étonnement concernant la construction du muret et de l'absence de permis de construire ou de déclaration de travaux.

Pascal MUZART répond qu'il s'agit d'un aménagement et non d'une construction qui a été décidé par le groupe de travail « fleurissement ».

Tiphanie FILLON rappelle que chacun peut se saisir d'une question et la poser en commission ou au groupe de travail.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD indique qu'il souhaite une réponse précise à sa question.

Pascal MUZART lui répond que des renseignements seront pris pour lui donner cette réponse.

- Pascal MUZART tient à donner plusieurs informations :

Concernant le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM), son nouveau président est Vincent GILI (adjoint au maire de Saint-Martin-des-Biefs). Pascal MUZART est devenu vice-président à la valorisation des patrimoines naturels, culturels et paysagers. Le SMMM a différentes missions et son périmètre d'actions correspond à plusieurs communes et donc à plusieurs EPCI.

Dispositif Eboo : il permet aux secours d'intervenir plus rapidement la nuit notamment par hélicoptère pour une évacuation plus efficace. Avant il fallait appeler le maire pour qu'il vienne éclairer le stade ce qui était très long pour la personne qui devait être évacuée. Après échange avec plusieurs communes, en Conférence des maires Pascal MUZART a fait remonter cette proposition à Roannais Agglomération. Roannais Agglomération a accepté de prendre en charge l'installation de 5 stations. Ambierle aura certainement un poste installé sur le terrain de sport très prochainement. Cette station aura un dispositif permettant d'avoir une visibilité en temps réel sur le stade, des informations météorologiques et de procéder à l'éclairage. L'installations de ces 5 stations coutent 20 000 € et l'abonnement annuel coûte 340€. Cette dépense pourra être prise en charge de manière mutualisée par les communes avoisinantes.

2024 : semaine internationale du cyclotourisme du 20 au 28 juillet : des milliers de participants sont attendus. Plusieurs circuits sont organisés, et pour l'un d'entre eux, une halte sera prévue à Ambierle. Il sera proposé une rencontre avec les associations du village pour préparer cet évènement.

FF Vélo A vélo tout est plus beau!

Le Roannais
Charente-le-Maritime • Lyon
St-Etienne

VENEZ "VIVRE LA LOIRE" À VELO
AU CŒUR DE LA RÉGION
AUVERGNE RHÔNE-ALPES

85^{ème}
SEMAINE FÉDÉRALE
INTERNATIONALE
DE
CYCLOTOURISME

DU
20 AU 28
JUILLET
2024

ROANNE

> CYCLOTOURISME > VTT
> ANIMATIONS > EXCURSIONS
> HANDISPORT > RANDONNÉES > GRAVEL

C.O.S.F.I.C. ROANNE 2024
Commission d'Organisation de la Semaine Fédérale et Internationale de Cyclotourisme

Contact : 06 30 68 86 47
Email : cosfic2024roanne@gmail.com
Site web : www.cycloroanne2024.fr
FB : @cycloroanne2024
Instagram : @cycloroanne2024

La Région Auvergne-Rhône-Alpes **Loire** roannais **Roanne**



UNE SEMAINE FÉDÉRALE, C'EST OÙOI ?

- › Le plus grand rassemblement annuel européen de cyclotourisme.
- › La 85^{ème} édition sera organisée à Roanne.
- › 8.000 touristes qui découvrent à vélo le territoire pendant 8 jours.
- › La mobilisation de tout un territoire : avec 800 bénévoles, des hébergements chez l'habitant, des animations dans les communes.



LES ATOUTS DU ROANNAIS

- › Une terre d'hospitalité et carrefour de communication : le fleuve LOIRE et son canal, le chemin de St Jacques de Compostelle, la voie verte Véloire ...
- › Un hébergement varié répondant aux demandes des participants : hôtels, campings et camping fédéral, aires de camping-car, chambres d'hôtes et hébergements chez l'habitant.
- › Une situation géographique au cœur de la région Auvergne-Rhône Alpes bien desservie par les transports
- › Un relief très diversifié entre plaines et montagnes.
- › Un désir fort de faire partager le patrimoine : naturel, culturel, gastronomique, architectural
- › Une volonté permanente d'intégrer les personnes à mobilité réduite.



NOTRE VOLONTÉ

- › Le souci permanent d'associer largement la population roannaise, et les jeunes en particulier...
- › La découverte du plus grand espace VTT labélisé de FRANCE, 3730 kms, 50 points de départ et 150 circuits.

DES CIRCUITS
ADAPTÉS POUR TOUS

8 JOURS EXCEPTIONNELS

UN TERRITOIRE A DÉCOUVRIR

Conférence des territoires : elle aura lieu le 22 février avec les communes de notre secteur et Roannais Agglomération. Une réunion de préparation a permis de lister les sujets à aborder et l'intervention d'une technicienne du SMMM est proposée à Roannais Agglomération. D'autres sujets, comme celui de la collecte des ordures ménagères, sont à l'ordre du jour.

Autre point : la préfecture nous a contacté suite à la délibération concernant la mise en place de la CAO ad hoc puisque Damien THIRIET remettait en cause sa légalité. Après l'examen de celle-ci, la préfecture nous a adressé sa réponse. La voici :



Sous-préfecture de Roanne

Roanne, le 10 janvier 2023

Affaire suivie par : Mireille Brisebrat
Bureau des Collectivités et des Actions
Territoriales
Tél. : 04 77 23 64 64
Courriel : sp-roanne@loire.gouv.fr

Monsieur le conseiller municipal,

Le 8 décembre dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur une délibération concernant l'élection d'une commission d'appel d'offre (CAO) pour le projet d'une nouvelle école à Ambierle, arguant de vos doutes sur la légalité de cette délibération notamment du fait que l'opposition municipale n'était pas représentée dans la liste élue.

Comme mes services vous l'ont indiqué le jour même, la délibération ne leur était pas parvenue. Aussi, dès sa réception dans les délais légaux, elle a fait l'objet d'un contrôle de légalité approfondi.

Par courriel du 22 décembre 2022, vous revenez sur cette délibération ainsi que sur plusieurs autres.

Concernant la délibération du 5 décembre 2022 reçue le 9 du même mois au contrôle de légalité, et dont l'objet est « *Projet Ecole : mise en place d'une CAO ad hoc* », je constate effectivement qu'une seule liste a été déposée et par conséquent élue. Conformément aux articles L.2121-21 et D.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les candidatures prennent la forme d'une liste et font l'objet d'un vote à la représentation proportionnelle. Le dépôt des listes s'effectue ainsi dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (art. D.1411-5 du CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article D 1411-4 du CGCT, ces listes peuvent tout à fait comporter un nombre de noms inférieur au nombre de sièges à pourvoir pour permettre ainsi aux courants minoritaires du Conseil municipal de présenter une liste même si leur nombre d'élus au sein de l'assemblée s'avérait insuffisant pour établir une liste complète.

Après consultation de la convocation au Conseil municipal du 5 décembre 2022 en date du 29 novembre 2022, il apparaît en point 09 des affaires générales, la mention : « *Projet école : Mise en place d'une CAO ad hoc* ».

Standard : 04 77 23 54 54
Télécopie : 04 77 71 42 78
Site internet : www.loire.gouv.fr
Rue Joseph Dechelette - 42328 ROANNE Cedex

1/2

Comme les membres de la CAO sont obligatoirement élus, je constate que l'information préalable a bien été portée à la connaissance des conseillers municipaux.

La composition de la CAO, pour les communes de plus de 1000 habitants, est supposée refléter celle de l'organe délibérant dont elle est issue, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, mais rien n'impose toutefois que toutes les tendances politiques présentes au sein de l'assemblée y soient finalement représentées.

En outre, rien n'oblige les courants d'opposition au sein de l'assemblée délibérante à déposer une liste de candidats pour être représentée à une CAO. Comme cela ressort de l'arrêt du Conseil d'État du 26 septembre 2012 « *Commune de Martigues* » (n°345568) : *l'important n'est pas de mettre en place une CAO dont la composition corresponde parfaitement à celle de l'organe délibérant, mais de faire en sorte, en organisant le scrutin, que chaque tendance présente au sein de celui-ci ait la possibilité d'y être représentée* ».

A cet égard, le visionnage du conseil municipal mis en ligne (https://www.youtube.com/watch?v=HSODNCj_GaM) et que j'ai pu visionner, permet de constater (à partir de la 56ème minute) que le maire a demandé clairement et explicitement, à plusieurs reprises s'il y avait présentation d'une autre liste, et vous a proposé (puisque vous étiez présent) de préparer une liste. Dans ces conditions, je constate effectivement, et sans qu'il puisse y avoir le moindre doute, que la possibilité de présenter une autre liste vous a bien été donnée par le maire. Fort de ce constat, je m'étonne de votre requête.

Dans ces conditions, au regard de la jurisprudence du Conseil d'État, je vous informe que la composition de la CAO votée lors du conseil municipal d'Ambierle lors de sa séance du 5 décembre 2022 n'apparaît pas illégale.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-préfet de Roanne



Hervé GERIN

M. Damien THIRIET
Conseiller municipal d'Ambierle
damienthiriet@gmail.com

Copie à :
- Maire de la commune d'Ambierle

Damien THIRIET est surpris que ce courrier qui lui est adressé soit lu en public. Il précise qu'il souhaitait juste avoir des informations de la préfecture, qu'il n'est pas convaincu que la délibération soit légale et qu'il ne ferait pas de recours devant le Tribunal administratif.

- Dominique BOURDIER de BEAUREGARD revient sur le sujet du SMMM pour dire que son président qui est maire de St Nicolas des Biefs a joué un rôle en faveur du parc éolien.

Pascal MUZART précise qu'il est adjoint au maire.

Dominique BOURDIER de BEAUREGARD dit que le maire et son adjoint ont été parties prenantes pour les parcs éoliens et le passage des câbles.

Pascal MUZART indique que le SMMM ne prend pas position sur l'éolien mais se bat pour garantir la préservation naturelle des espaces.

La séance est levée à 10H37.

Voici le calendrier des prochaines réunions des Conseils municipaux :

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 20 mars 2023 à 19h30
Lundi 03 avril 2023 à 19h30
Samedi 10 juin 2023 à 9h

Le Maire,
Pascal MUZART

The stamp is circular with the text "MAIRIE DE AMBIERLE" at the top, "R.F." in the center, and "42820 (Loire)" at the bottom. A signature in blue ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Joël AUER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Joël AUER", written below the printed name.